

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RADIO-TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE ET DE SES COMITÉS

1^{er} RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de présenter le premier rapport du comité spécial chargé de surveiller la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités.

* * *

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il arrive très rarement que je me lève . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: . . . pour me plaindre qu'on m'ait empêché de poser une question à mon sens légitime. Elle s'adressait au solliciteur général. J'ai demandé s'il consentirait à ce que ses deux prédécesseurs comparaissent devant le comité permanent de la justice et des questions juridiques? Je sais de quoi il est question ici, car nous avons parlé hier de camouflage. J'aurais aimé demander au solliciteur général si ses deux prédécesseurs comparaitraient devant le comité permanent pour dire tout ce qu'ils savent de cette affaire de manière à tirer au clair toute cette histoire de camouflage. Je voulais savoir si le solliciteur général les avait convaincus de consentir à cette demande, et, en toute déférence, j'estime que cette question était recevable.

M. l'Orateur: A l'ordre.

* * *

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je me demande si Votre Honneur voudrait bien signaler au premier ministre du Canada que c'est à vous et non à lui qu'il appartient de décider à quel moment la période des questions doit prendre fin.

Des voix: Bravo!

* * *

M. Epp: Vous le savez, monsieur l'Orateur, je n'invoque le Règlement que très rarement; si je le fais aujourd'hui, c'est afin d'obtenir des précisions. Votre Honneur a déclaré que, par le biais de ma question supplémentaire d'aujourd'hui, je cherchais à obtenir une opinion. Ayant soigneusement étudié ma question, je crois pouvoir dire, en toute déférence, que ce n'est pas là ce que je cherchais. Des études ont été effectuées relativement au revenu annuel garanti, notamment l'étude MINCOM au Manitoba, en vue de découvrir entre autres choses quel effet le revenu annuel garanti pourrait avoir sur la motivation. Nous savons que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a certaines de ces études entre les mains. Son homologue du Manitoba les a lui aussi à sa disposition. Le conseil des ministres est profondément divisé en ce qui concerne les conclusions de cette étude et l'effet qu'un régime de revenu annuel garanti pourrait avoir sur le désir de travailler et de produire. C'est pour ce motif que j'ai posé ma question.

M. l'Orateur: Je croyais que le député avait deux questions sollicitant toutes deux une opinion sur les facteurs de motivation. Je ne vois pas comment on pourrait à ce point-ci avoir

Privilege—M. Cossitt

autre chose qu'une opinion à ce sujet; de toute manière, je pense avoir donné au député le bénéfice du doute en le laissant poser une question où il demandait une opinion, et j'ai cru devoir lui enlever la parole à sa seconde question.

* * *

M. Whiteway: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos de la réponse que m'a donnée le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je lui reconnais le droit de répondre ou de ne pas répondre, mais non de donner une réponse inexacte. Elle a dit ne pas avoir annoncé l'établissement d'un programme de revenu annuel garanti. Or, elle l'a bel et bien annoncé à la Chambre même, comme en fait foi le harsard du 24 octobre, à la page 159, et du 7 novembre, à la page 635. Elle avait alors dit expressément que le gouvernement fédéral avait l'intention de mettre en œuvre un programme de revenu annuel garanti. Peu importe que, de ce côté-ci, nous soyons d'accord ou non avec cette proposition, monsieur l'Orateur, il reste qu'elle a bel et bien annoncé l'intention du gouvernement d'agir en ce sens. Je voulais savoir si elle entendait ou non agir avec ou sans le consentement des provinces.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit bien de la question à laquelle le ministre a répondu, sauf erreur.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. COSSITT—LA QUESTION AU PREMIER MINISTRE

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos de l'incident qui s'est déroulé il y a quelques instants à peine, ici même à la Chambre. Je le trouve en effet très grave, car il porte atteinte aux privilèges des députés. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) était en train de poser une question . . .

Des voix: Asseyez-vous!

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je pense avoir le droit de soulever la question de privilège dans le calme. Le député était en train de poser une question au premier ministre (M. Trudeau), qui se trouvait au fond de la salle, lorsque celui-ci a agité un morceau de carton, comme s'il voulait nous faire comprendre qu'il nous envoyait tous au diable, puis il est sorti. C'est la première fois que je vois quelqu'un se comporter d'une manière aussi grossière envers la Chambre. Monsieur l'Orateur, je trouve qu'il est temps que l'on mette un terme à ce petit jeu-là.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le premier ministre adjoint (M. MacEachen) a la parole.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il convient de préciser, aux fins du compte rendu, que le premier ministre (M. Trudeau) a quitté la Chambre après 3 heures. Le Règlement de la Chambre prévoit que la période des questions prend fin à 3 heures.